

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LE TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITE ?

Coordination

Sur l'impulsion du Service de la santé publique en 2002, Rel'ier coordonne la plateforme vaudoise du travail social de proximité et assume un rôle de représentation des TSP auprès des communes et collectivités vaudoises, des institutions et organes de formation, ainsi qu'un rôle de référence pour ses membres.

Vous envisagez de créer un poste de TSP ?

Le travail social de proximité peut se décliner de multiples façons en fonction de chaque réalité locale, c'est pourquoi nous vous encourageons à contacter la plateforme afin de définir au mieux le projet qui vous convient.

Nous pouvons vous conseiller sur la conceptualisation d'un poste de TSP, comme la définition de cahier des charges et de profils professionnels recherchés.

Contact de la plateforme TSP:

 **Rel'ier**
Rue Enning 1
1003 Lausanne
Tél. 021 323 60 58
www.relais.ch/relier

MEMBRES DE LA PLATEFORME

- **AACTS (Vevey)**
Addiction, action communautaire et travail social
Tél. 021 921 50 50 - www.aacts.ch
- **Arcades**
Fondation Cherpillod (actif sur toute la Broye)
Tél. 026 477 60 60 - www.fondationcherpillod.ch
- **Azimut (Bex)**
Tél. 024 557 26 95 - www.nant.ch
- **Ginkgo (Vevey)**
Tél. 021 925 53 70
- **Rel'Aids (Canton de Vaud) - Fondation le Relais**
Tél. 079 210 58 13 - www.relais.ch
- **Zone Bleue (Nord Vaudois)**
Tél. 024 420 24 44 - www.zone-bleue.ch
- **Les TSP des communes ou groupes de communes**
 - Bussigny
 - Chablais
 - Chavannes-près-Renens
 - Chavornay
 - Crissier
 - Ecublens
 - Lausanne
 - Lavaux
 - Montreux
 - Nyon
 - Prilly
 - Renens
 - Villeneuve
 - Yverdon-les-Bains
- **Les TSP des Espaces Prévention**
www.espace-prevention.ch



Travail social
de proximité (TSP)
Canton de Vaud



QUEL CONTEXTE ?

Le monde actuel confronte les individus et en particulier les jeunes à de nombreux écueils qui peuvent menacer leur intégration dans la société: décrochage scolaire, désinsertion, endettement, chômage, consommation de substances psychotropes ou autres difficultés. Le travail social de proximité vise à prévenir l'émergence de tels problèmes et permet d'intervenir le plus tôt possible lorsque ces situations se présentent.

QUELLE DEFINITION ?

Le travail social de proximité consiste à aller à la rencontre de personnes en situation de vulnérabilité pour les aider à préserver ou rétablir leurs liens avec la société. Par son action, d'accompagnement et d'orientation, le travail social de proximité agit en complémentarité des structures socio-sanitaires spécialisées. Sa mission n'est pas de maintenir l'ordre public.

QUEL BUT ?

A travers le développement d'activités et de projets ciblés, la ou le travailleuse-eur social-e de proximité (ci-après le TSP) met en œuvre des réponses diversifiées et participatives pour favoriser l'insertion dans la société, permettant à chacun-e d'y trouver sa place en développant ses propres ressources.

L'action du TSP s'inscrit dans une politique qui favorise la transition des jeunes vers une vie adulte indépendante et intégrée.

COMMENT ?

La mission du TSP s'articule autour de quatre concepts :

■ La proximité

Le TSP va à la rencontre des personnes qui ne peuvent ou ne veulent passer la porte des structures d'aide.

■ Le lien

Le TSP établit une relation privilégiée avec les personnes concernées et leur environnement de vie (famille, entourage, société civile, employeurs, réseau sociosanitaire).

■ Les ressources

■ Le TSP active les ressources de la personne et de son environnement, en l'aidant à développer un projet personnel (recherche de formation ou emploi, démarches administratives, projet de soin, etc.). Il favorise également le développement de projets collectifs.

■ La capacité d'adaptation

■ Le TSP mène des interventions spécifiques, individualisées, adaptées au profil et aux besoins propres à chacun.

Le TSP établit un partenariat avec les autorités afin de porter à leur connaissance les problématiques, revendications et besoins des personnes rencontrées. Le TSP offre son appui dans la réflexion sur les réponses que les autorités se proposent d'y apporter.

DANS QUEL CADRE ?

Afin de s'assurer du bon fonctionnement et de la durabilité du poste, les responsables du dispositif doivent être particulièrement attentifs à certains aspects :

■ Un mandat clair

Un mandat précis avec un cahier des charges spécifique et détaillant le rôle du TSP est indispensable.

■ Des moyens suffisants

Le TSP doit disposer de ressources suffisantes ainsi que de conditions adéquates pour mener son action (lieu de travail, accès aux infrastructures, visibilité et légitimité).

■ Un travail en réseau

Le TSP travaille souvent seul sur le terrain. Pour éviter l'isolement, il faut favoriser le rattachement à une structure institutionnelle, les collaborations locales, ainsi que les moments d'échanges (plateforme vaudoise, groupes de réflexions).

■ Le temps nécessaire

Il faut prévoir suffisamment de temps pour l'immersion du TSP dans son contexte local et pour la création de liens significatifs avec son public.

■ Une éthique forte

Le respect par le TSP des règles de confidentialité et de libre adhésion est essentiel (cf. Charte du travail social hors-murs pour d'autres considérations éthiques).

